

La ville de Jarny propose

LE PASS' SPORT

POUR LES 3-18 ANS
ET FAVORISER
L'ACCÈS AU SPORT

Conditions d'attribution

- > Enfants de 3 à 18 ans
- > Résider à Jarny
- > Remplir les conditions de ressources
- > Fréquenter une association sportive Jarnysienne

Pièces à fournir

- > Attestation de quotient familial CAF de moins de 3 mois
- > Justificatif de domicile

Montant de l'aide

- > De 20 à 50 € déduits de la licence sportive (sous conditions de ressources)

Modalités

- > Fiche d'inscription à retirer au Service sport loisirs de la Mairie ou sur le site www.jarny.fr

